

MAIRIE D'AUGY SUR AUBOIS**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 24 juillet 2018

Madame le Maire ouvre la séance. Le procès-verbal de la réunion du 5 avril 2018 est adopté.

Renouvellement contrat SEGILOG

Madame le maire informe les conseillers que le contrat d'acquisitions de logiciels et de prestations de services de SEGILOG arrive à échéance dans quelques semaines. SEGILOG nous propose de renouveler le contrat pour une durée de trois ans.

Le Conseil Municipal accepte et donne pouvoir au Maire pour traiter et signer les documents nécessaires.

Détermination des taux d'avancements de grade

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

VU l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 25 juin 2018

Le Maire propose à l'assemblée,

- de fixer les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

Cadres d'emplois	Grades d'avancement	Taux (en %)
Adjoint Technique	Adjoint Technique principal de 2ème classe	100
Adjoint Administratif	Adjoint Administratif principal de 2ème classe	100

LE CONSEIL MUNICIPAL

ADOPTE

à l'unanimité des présents la proposition ci-dessus.

Le Maire propose à l'assemblée,

- la création d'un emploi d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01 août 2018,

Filière : Administrative,

Cadre d'emploi : Adjoint Administratif

Grade : Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe:

- ancien effectif : 0

- nouvel effectif : 1

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposés.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget,

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Courrier pour Etang Charrier

Mme le maire porte à la connaissance du conseil municipal le courrier de M. REBOUL Stéphane, en date du 28 mai 2018 dans lequel il souhaite nous informer de son souhait de résilier le bail de l'étang charrier à la date du 31 décembre 2018.

Le conseil municipal accepte la décision de résiliation au 31 décembre 2018.

L'étang charrier sera remis en location à compter du 1^{er} janvier 2019.

Une publicité sera effectuée.

Changement horaires agence postale

Mme le maire rappelle qu'une convention relative à l'organisation d'une agence postale communale a été conclue en date du 01.10.2006.

Mme le maire informe qu'il est nécessaire de faire un avenant à la convention initiale pour mettre en place de nouveaux horaires d'ouverture.

Article 1 : Modification de l'annexe « conditions particulières relatives à l'organisation d'une agence postale communale »

Point 2 : « Modalité d'ouverture », la convention APC est modifiée par ce qui suit :

L'agence postale communale fonctionne durant l'amplitude suivante :

Lundi/Mardi/Mercredi/Jeudi/Vendredi : de 9 h à 12 h

Fermée le Samedi

Le conseil municipal accepte les modifications et donne pouvoir à Mme le Maire de signer l'avenant à la convention.

Fin de contrat avenir

Mme le maire informe que le contrat avenir d'Alexis BENARD arrive à échéance le 31 Août 2018.

Le contrat ne peut pas être renouveler.

Le conseil charge Mme le maire de se renseigner sur la possibilité d'un éventuel nouveau contrat.

Aménagement du bourg : autorisation de signer le marché

Mme le maire expose que s'agissant :

De l'appel d'offres relatif à l'aménagement du centre bourg, la commission d'appel d'offres, a délibéré et retenu l'entreprise suivante :

- Lot unique : EUROVIA
Base : 488 553.04 € HT
Option : 4 441.50 € HT

soit un montant total HT de 492 994.54 €

Elle demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer le marché en cause.

Le conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L.2122-21 ;
Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 4 juillet 2018 ;

Entendu le rapport du maire

Autorise Madame le maire à signer le marché avec l'entreprise précitée en stipulant « sous réserve d'obtenir une subvention du conseil régional d'un minimum de 200 000.00 €.

Informations diverses :

- Congés annuels du secrétariat de mairie du samedi 11 août au lundi 3 septembre 2018.
- Participation citoyenne : le conseil ne souhaite pas adhérer pour le moment.
- Recensement de la population : Madame le maire informe que le recensement aura lieu en 2019, il est nécessaire de chercher un agent recenseur.
- Projet Eolien : Mme le maire informe d'une invitation pour une visite d'un chantier d'éolien le 7 septembre à Lazenay.
- Canal de Berry : M. ROCHE fait un compte rendu de la réunion du Syndicat du Canal de Berry qui a eu lieu le 6 juin 2018.
-

A Augy-sur-Aubois, le 27 juillet 2018
Le Maire,

